

### http://www.financespubliques.cgt.fr/78/

cgt.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

### N°01-2016 Janvier/Février 2016

#### LE PETIT JOURNAL CGT DES YVELINES

### Les seuls combats perdus d'avance sont ceux auxquels on renonce!

Comment refermer cette année 2015 sans avoir une pensée émue pour les victimes des attentats et leurs proches.

Il faut aussi rendre hommage à tous les fonctionnaires soignants, pompiers, policiers, qui ont risqué leur vie pour sauver celle des autres.

#### Saluons leur dévouement sans borne

Aussi, le minimum de reconnaissance est bien une revalorisation du point d'indice et de créer les postes qui manquent.

La DGFIP ne doit pas être en reste, car elle est aussi essentielle en matière de lutte contre l'exil fiscal et contre les financements occultes.

Rappelons qu'1 emploi sur 4 a été supprimé à la DGFIP depuis 2000 !!!

Autant dire que les terroristes ne nous priveront pas de notre liberté de revendiquer et de contester alors que notre société vit une crise économique et sociale terrible.

Et dans ce contexte dramatique de casse du service public, du pouvoir d'achat des fonctionnaires, du démantèlement de la DGFIP et du massacre des effectifs, nous ne nous assiérons pas sur nos revendications.

Nos vœux pour 2016 : Que tous les agents s'unissent dans l'action et prennent en main leur destin commun et que l'on parvienne à faire aboutir nos légitimes revendications.

Chacun doit prendre ses responsabilités! Le temps joue contre nous....

# Attention aux délais de transmission des arrêts de travail

Une note vient de paraître concernant la mise en œuvre du décret n°2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif au contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires. Elle précise notamment les modalités de retenue sur salaire en cas d'envoi tardif réitéré par l'agent de son arrêt de travail. Pour résumer:

- **délai de 48 heures**. pour transmettre l'arrêt à l'employeur
- en cas de **non transmission dans le délai** : l'administration adresse une lettre d'avertissement.
- en cas de récidive : dans une période de 24 mois : Retenue sur la rémunération de l'agent ! A hauteur d'1/60 par jour de retard sur le traitement indiciaire, NBI, les primes et indemnités.



La CGT s'est opposée à ces mesures idéologiques, prises par le gouvernement pour complaire au MEDEF en compensation de l'abrogation de la journée de carence et pour répondre aux injonctions budgétaires de la Commission Européenne.

# L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL MILLESIME 2016 :

#### ADIEU LA NOTE CHIFFREE...

#### BONJOUR LA RIFSEEP

La campagne de l'entretien professionnel va débuter, et à ce jour la Direction générale se garde bien de faire la clarté sur les modifications qui vont impacter le déroulement de carrière des agents de catégorie B dès 2016.

Ce sera à compter de 2017 pour les autres.

En effet, le gouvernement a créé deux outils lui permettant de casser ce qu'il considère comme des blocages identifiés pour « harmoniser » les trois versants de la Fonction publique et mettre en oeuvre rapidement la réforme territoriale :

- le protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération);
- le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le gouvernement entend donc utiliser la reconnaissance de la « valeur professionnelle » pour revoir complètement la logique de l'avancement (d'échelon, de grade et de corps), et de l'attribution du régime indemnitaire en faisant la part belle à l'individualisation des carrières et à la rémunération au mérite. l'évaluation par le biais de l'entretien professionnel met en concurrence les agents, cassant les solidarités et exacerbant les tensions générées par les suppressions et vacances d'emploi.

L'entretien professionnel n'est plus un outil de reconnaissance de l'implication et du savoir-faire de l'agent, mais devient le mètre-étalon de l'adhérence aux réformes et du savoir être.

De plus, la loi de finances 2016 entérine un des axes de PPCR avec la fin de l'accélération de l'avancement : les durées moyennes dans l'échelon sont supprimées (fin des réductions/majorations).

En attendant de trouver d'autres modalités de reconnaissance de la valeur professionnelle, l'avancement d'échelon s'opérera selon le seul critère de l'ancienneté avec un cadencement unique :

- en 2016 pour la catégorie B (pour les contrôleurs et géomètres);
- en 2017 pour les autres corps et cadres d'emplois de catégorie C et A.

La DGFIP fait comme si de rien n'était, et publie une instruction sur l'entretien professionnel sans tenir compte de ce dispositif censé s'appliquer dès 2016.

Ainsi la DG lance la campagne d'évaluation avec la possibilité d'attribuer des réductions, alors que tout peut être annulé pour la catégorie B (l'accord PPCR prévoit une publication des textes au plus tard le 1er juillet 2016 avec effet au 1er janvier). De fait les agents pourraient être confrontés à un entretien professionnel aux effets totalement incertains et a fortiori à un traitement différencié selon leurs catégories.

Pour 2016, PPCR se décline donc pour la catégorie B, avec des revalorisations indiciaires absorbées par l'intégration des primes et l'incertitude complète sur leur avancement d'échelon.

Pour les autres agents, ce sont les mêmes dispositions qui s'appliqueront dès 2017.

La CGT Finances Publiques 78 va organiser, comme chaque année, une campagne de permanence sur les grands sites.

Vous retrouverez toutes les infos et les dates, sur notre site :

### www.financespubliques.cgt.fr/78/

Vous pouvez également contacter les CAPistes en allant sur l'onglet **NOUS ECRIRE**.

Une seule réponse :

organisons collectivement

# LE BOYCOTT DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL



### Qui veut la peau de la DGFiP... et du service public de proximité

### QUAND L'IFRAP FRAPPE

« Il y a trop de sites à la DGFiP!» c'est ce qu'affirme les « penseurs » de l'IFRAP. Mais au fait, c'est quoi l'IFRAP?

Petit décodage de ce qui se fait de mieux en matière de dogme libéral :

Cette fondation, financée en partie par des crédits d'impôts avec une directrice, Mme Agnès Verdier-Molinié, qui use et abuse des plateaux TV, décide de nous flanquer dans la tronche un rapport visant à massacrer le réseau de la DGFiP.

Publié en avril 2014, il indique qu'on peut :

- diviser par plus de 5 le nombre de SIP et de SIE pour arriver à environ 200 structures
- -limiter le nombre de S.P.F à 1 par région
- casser le réseau des trésoreries en divisant leur nombre par 3 : de 2700 à 900.

(rappel: il y en avait près de 4 000 en 2001!)

À l'évidence l'esprit de ce rapport vient d'être « copier/coller » par la Centrale, par les DDFiP et les DRFiP car les projets de restructurations et de fermetures pleuvent déjà par centaines....

Vous savez tout désormais sur l'orientation de notre DG et ce qu'il va se passer dans notre réseau à très court terme!

La CGT finances publiques s'oppose fermement à tous les projets de fermetures, de restructurations et d'abandon du service public de proximité.

Elle ne servira pas les intérêts de l'IFRAP.

LA CGT REFUSE DE S'INSCRIRE DANS
AUCUNE LOGIQUE
D'ACCOMPAGNEMENT DU
MASSACRE!
LE CARNAGE VA S'ACCELERER,
CE N'EST QU'UN DEBUT!
VOUS ETES PREVENUS!

### UN RAPPORT IGF QUI EN DIT LONG

La gestion des collectivités locales se trouve dans la ligne de mire de la démarche stratégique -

Ou pourquoi notre DG ne communique pas !?

Dans son rapport de mai 2015 relatif au « RÔLE DES COMPTABLES PUBLICS AUPRÈS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES LES PLUS IMPORTANTES » :

**24 propositions ont ainsi été formulées, pas moins de 251 pages**, 57 pages de synthèse, 8 annexes.

Dès les 1ères pages, on assiste à un démontage en règle du travail effectué jusqu'à présent par le réseau comptable de la DGFIP auprès des collectivités étudiées.

Les agents de la DGFiP apprécieront!
Comptant pas moins de 5 propositions sur
24, la dématérialisation apparaît comme "l'un
des leviers principaux d'évolution du réseau
DGFIP".

En tout état de cause, et alors qu'une nouvelle vague de 2 130 suppressions d'emplois est annoncée, il est clair que :

SEULE LA MOBILISATION DES AGENTS POURRA EMPÊCHER LA DESTRUCTION PROGRAMMÉE DES MISSIONS ET DES DROITS DES AGENTS.



Le 26 janvier, les agents de la DGFIP ont répondu présents avec un taux de grévistes de plus de 25 % à la DGFIP et de 13 % à la DDFIP 78.

### INFOS EN DIRECT DE ....

#### CTL EMPLOI

Quand une mauvaise gestion des emplois en Direction conduit à la suppression de la 8ème Brigade.

Depuis des années, les CAPistes A CGT, alertent la Direction sur le sous effectif chronique des emplois A implantés à la Direction.

Pour y remédier, les directeurs successifs ont choisi de privilégier l'affectation à la Dispo, plutôt que de réclamer des créations d'emplois.

Avantage : on choisissait les candidats. Mais revers de la médaille, on piochait dans les effectifs des Brigades.

Résultat : au fil des années 16 emplois non pourvus.

Traduction DG ... 16 emplois de vérificateurs non indispensables pour le contrôle dans la DDFIP 78.

Le CTL emploi annonce déjà la suppression de 10 emplois, le reste va suivre...

Heureusement que la DDFIP du 78 a reçu le soutien de 2 ministres, pour matraquer l'importance du contrôle au sein des Directions départementales.

# <u>CTL : Transfert de la relance des successions aux Pôles Enregistrement :</u>

Quand les élus CGT demandent à la Direction de revoir sa copie...

Devant l'improvisation, le manque de préparation de la Direction dans ce dossier et l'incapacité d'apporter des réponses satisfaisantes aux élus...

... Le seul choix de la Direction a été de reporter la présentation de ce point à une date ultérieure.

# <u>CTL : Création des PCRP (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) :</u>

A priori, peu de difficultés de mise en place dans notre département...

... Compte tenu de la création des Brigades des Patrimoines et des Revenus depuis 2006.

Et bien non, ... Là aussi, on surfe toujours sur le même tempo : pour la Direction, il s'agit juste de marier les BPR et les FI gestion.

Aucune concertation, aucune vision d'ensemble de cette matière.

Elle a été dans l'incapacité de répondre aux questions les plus basiques des élus CGT, qui étaient seuls à siéger pour interpeller la Direction.

- quid des protocoles (contrôle, gestion) entre les services (PCE, Cellules CSP, SIP, Pôle Enregistrement,...).
- quid du transfert de compétence au sein même du service, entre DFE et FI.
- quid des missions exercées par les agents,
   quelle doctrine d'emploi pour les inspecteurs
   et les contrôleurs.

Réponse de la Direction : Pas d'inquiétude ! Les protocoles sont en train d'être finalisé. Suite au prochain numéro....

## Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !

| NOM :           |                                |
|-----------------|--------------------------------|
| Prénom :        |                                |
| Grade:          | Échelon : Temps                |
| partiel:        | si oui combien%                |
| Lieu de travail | :                              |
| Tél             |                                |
| Adresse électr  | onique :                       |
| ••••            |                                |
| Date:           |                                |
| Signature:      |                                |
| A retourner à   | :Local Syndical CGT, 12 rue de |
| l'Ecole des Pos | tes, 78015 Versailles Cedex    |

Ou directement sur le site : http://www.financespubliques.cgt.fr/78/